

Paroles de jeunes



« C'est un apprentissage dans un appartement » **Anaïs**
« On apprend à entretenir son appartement » **Méderic**
« C'est un tremplin pour se lancer dans la vie active » **Aymeric**
« On apprend à vivre en colocation » **Antoine**
« Apprendre le budget » **Joe**
« C'est pour travailler son autonomie » **Clémence**
« Je suis là pour préparer mon avenir » **Jordy**
« C'est selon nos problèmes. C'est personnalisé » **Alexandre**



5, avenue de la Mairie
43000 ESPALY-SAINT-MARCEL



04 71 02 64 66



cevennes@asea43.org



www.asea43.org

Aux APPARTS vous serez reçu :



Raphaël CHAPUIS
Directeur de Pôle



Frédéric REY
Chef de service



Samuel HERITIER
Éducateur



Jessica VALETTE
Psychologue



APPARTS d'Espaly

■ Pôle Handicap Enfants



ASEA 43
Association Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte

www.asea43.org

Les Apparts d'Espaly

Cette plaquette va vous permettre de faire connaissance avec le fonctionnement des Apparts.

Vous êtes un adulte responsable en devenir. Les Apparts s'adressent à vous, jeunes de **16 à 25 ans**, en situation de formation ou d'emploi (apprentissage, stage, milieu ordinaire, ESAT ...).

Vous devez bénéficier d'une orientation de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

L'objectif est de vous permettre d'acquérir plus d'autonomie et des compétences sociales grâce à un accompagnement socio-éducatif.

Votre quotidien aux Apparts

Vous pouvez être admis en accueil permanent ou en accueil temporaire selon votre projet :

- En accueil permanent pour une durée de deux ans renouvelable une fois,
- En accueil temporaire sur une période déterminée (maxi 90 jours en plusieurs fois ou non) pour faire une expérience avant un accueil permanent, être hébergé pendant un stage professionnel, ou évaluer votre autonomie...

Vous serez logé dans un appartement avec un co-locataire ou en studio.

Avec l'équipe éducative, vous élaborerez votre projet individuel en rapport avec votre projet de vie. Votre référent vous aidera en vous accompagnant dans vos démarches.

Il répondra à vos besoins, et sera l'interlocuteur privilégié auprès de votre centre de formation, votre employeur et votre famille.

Les Apparts sont ouverts toute l'année.
Les Apparts sont placés sous la compétence du Conseil départemental.

Votre participation financière sera calculée en fonction de vos ressources et de l'Aide Sociale du Conseil Départemental.

Notre accompagnement

Le projet de l'équipe éducative est de vous permettre de gérer seul votre vie au quotidien.

Un éducateur spécialisé vous soutiendra et conseillera dans les domaines suivants :



- Votre bien-être physique et moral (santé, hygiène, écoute, socialisation, vie affective ...)



- Votre vie quotidienne (budget, alimentation, administratif ...)

A la sortie des Apparts :



- Votre vie professionnelle (médiation, soutien scolaire, transport ...)



- Votre participation à la vie sociale (activités de loisirs et culturelles, vie citoyenne ...)